

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A.D.S. ALTITUDE DEPANNAGES SERVICES** Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	81 668		
			Services *	217	218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	7	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	81 676	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	42 724	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	9 872	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	485	
	Rémunérations du personnel *					250	10 653	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 250	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *					254	188	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	11	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	67 183		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	14 493	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	2 186	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	12 307	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	12 307	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 186			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		78	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	14 571	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	14 571	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.D.S. ALTITUDE DEPANNAGES SERVICES

E.U.R.L. au capital de 300,00 Euros

Siège social : 78 GRAND RUE

04240 ANNOT

R.C.S : 910838531

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2023

au siège social,
Le 30/06/2023,
à 15 Heures

Monsieur MICHEL GARCIA, détenant 100 parts sociales,

Associé unique de la société A.D.S. ALTITUDE DEPANNAGES SERVICES, société à responsabilité limitée
au capital de 300,00 Euros.

En présence de Monsieur MICHEL GARCIA

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un **bénéfice de 12 307,31 Euros**.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice de 12 307,31 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **12 307,31 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 30,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 12 307,31 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Décision n° 5

L'associé unique décide d'approuver la rémunération du gérant pour un montant de 2.200,00 Euros , au titre de l'exercice 2022.

Décision n° 6

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

A.D.S. ALTITUDE DEPANNAGES SERVICES

E.U.R.L. au capital de 300,00 Euros

Siège social : 78 GRAND RUE

04240 ANNOT

R.C.S. : 910838531

FEUILLE DE PRESENCEà l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 30/06/2023

Associé Nom, Prénom & Adresse	Parts	Voix	Mandataire	Signature
MICHEL GARCIA 78 GRAND RUE 04240 ANNOT	100	100		
TOTAL	100	100		

La feuille de présence fait apparaître que l'associé unique est présent ou représenté.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance

Désignation de l'entreprise		A.D.S. ALTITUDE DEPANNAGES SERVICES										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		78 GRAND RUE 04240 ANNOT															
SIRET		9 1 0 8 3 8 5 3 1 0 0 0 1 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 0		Durée de l'exercice précédent *													
												Exercice N clos le					
												13 11 2022					
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028	3 367	030	188			3 179								
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	3 367	048	188			3 179								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	14 068	052				14 068							
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	360	070				360							
		Autres * (3)		072	843	074				843							
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	31 674	086				31 674								
	Charges constatées d'avance *		092		094												
Total II		096	46 946	098				46 946									
Total général (I + II)		110	50 313	112	188			50 125									
PASSIF												Exercice N		NET			
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				300								
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126												
	Réserves réglementées *				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				132								
	Report à nouveau				134												
	Résultat de l'exercice				136				12 307								
	Subventions d'investissement				137												
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142				12 607								
Provisions pour risques et charges				Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				14 068								
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				13 796								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	102			9 653								
	Produits constatés d'avance				174												
Total III				176				37 517									
Total général (I + II + III)				180				50 125									
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 367									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD